

DOCUMENT D'ENREGISTREMENT UNIVERSEL 2022

EXTRAIT RSE - DÉCLARATION DE PERFORMANCE
EXTRA FINANCIÈRE (DPEF)

Les numéros de page ont été conservés par rapport à la version originale

2.5.6 CHANGEMENT CLIMATIQUE

Grâce à son modèle artisanal et une production majoritairement française, Hermès est aujourd'hui l'un des plus faibles émetteurs en carbone parmi les entreprises du CAC 40. Prenant néanmoins toute la mesure de l'effort nécessaire dans la lutte contre le changement climatique, le groupe a amplifié depuis 2020 l'ensemble des actions visant à réduire l'empreinte du groupe. Le Comité exécutif a ainsi mis à jour et validé la stratégie du groupe avec des objectifs ambitieux fondés sur la science à travers son adhésion à l'initiative « Science-Based Targets » (SBTi) afin d'atteindre zéro émission nette en 2050. **SBTi a validé les objectifs de réduction des émissions des scopes 1, 2 et 3** fin 2021, reconnaissant ainsi l'engagement d'Hermès dans la lutte contre le changement climatique et **son inscription dans une trajectoire de réduction de ses émissions directes et indirectes, contribuant ainsi à limiter le réchauffement climatique à 1,5 °C d'ici 2100**, conformément aux Accords de Paris.

La politique d'Hermès en la matière est déployée en priorité sur les enjeux les plus significatifs. Des actions concrètes sont mises en place pour substituer les énergies fossiles utilisées, réduire les consommations énergétiques et l'empreinte carbone sur l'ensemble des scopes. La maîtrise des émissions de gaz à effet de serre (GES) s'opère grâce à des actions directes de réduction sur l'ensemble de la chaîne de valeur, mais aussi hors de la sphère d'influence Hermès par une démarche de financement de projets aux retombées positives y compris pour la lutte contre le réchauffement climatique.

Objectifs :

- ◆ mettre en œuvre une politique de **100 % d'électricité renouvelable** au sein de ses propres opérations **d'ici à 2025 et 100 % d'énergies renouvelables d'ici 2030** ;
- ◆ atteindre la sortie des combustibles fossiles des sites industriels ;
- ◆ réduire en valeur absolue de **50,4 % les émissions des scopes 1 et 2 sur la période de 2018 à 2030** ;
- ◆ réduire en valeur relative de **58,1 % les émissions de scope 3 sur la période de 2018 à 2030**, cet objectif implique d'associer à la démarche la chaîne d'approvisionnement ainsi que les fournisseurs et partenaires ;
- ◆ réduire de **50 % l'empreinte carbone/m² des surfaces immobilières** construites ou rénovées d'ici à 2030 ;
- ◆ atteindre **zéro émission nette en 2050**.

Par ailleurs, Hermès est attentif à la transparence et à la cohérence de sa politique avec celle du secteur en présentant ses actions selon le cadre recommandé par la TCFD (*Taskforce on Climate-related Financial Disclosures*, § 2.7.2.2.2), en répondant au questionnaire CDP climat et en participant aux initiatives de place : *Fashion Pact* et UNFCCC (*United Nations Fashion Industry Charter for Climate Action*).

POLITIQUE

La politique du groupe est de s'engager résolument vers un monde bas carbone avec des objectifs quantifiés et inscrits dans un calendrier. Elle se décline en plusieurs axes comme mesurer les impacts de ses activités sur l'ensemble des scopes 1, 2 et 3, engager en priorité des actions de réduction des émissions sur les différentes catégories où le groupe peut agir, et mettre en place ensuite des actions de compensation.

Elle intègre aussi une vision prospective par l'analyse des risques liés aux changements climatiques sur ses opérations et son modèle économique (risques physiques et risques de transition) en utilisant les scénarios scientifiquement reconnus dont ceux du GIEC (RCP 2.6, RCP 4.5, RCP 8.5).

La nouvelle organisation de la gouvernance RSE établie fin 2022 (§ 2.1.6) place la supervision de la politique climat du groupe directement au cœur des responsabilités du Comité exécutif.

PRIX INTERNE DU CARBONE

Dans le cadre de la mise en œuvre opérationnelle de stratégie de sortie des combustibles fossiles, le groupe a décidé de mettre en place un mécanisme de **prix interne du carbone** pour renforcer les décisions favorables à la transition énergétique. Ce prix a été calculé sur la base de simulations internes et confronté à un *benchmark* sectoriel du CDP. Fixé en 2021 à 40 € par tonne équivalent CO₂, il pourra évoluer en fonction des conditions économiques et sa réévaluation est soumise à l'appréciation du Conseil du développement durable. Il est aujourd'hui utilisé sous forme notionnelle pour les calculs des investissements industriels (scopes 1 et 2), immobiliers (scopes 1, 2 et 3), ainsi que pour les nouveaux

contrats de transport (scope 3). Plus concrètement, ce prix du carbone permet de « mettre un coût » sur les externalités climatiques négatives générées par certains investissements industriels, et favorise l'adoption de solutions moins émissives. Pour exemple, l'adoption par l'une des tanneries du groupe d'une solution de séchage des peaux s'appuyant sur une pompe à chaleur, plutôt que sur du gaz, a été permise en repondérant le coût réel, externalités environnementales comprises, de la seconde option.

ACTIONS MISES EN ŒUVRE ET RÉSULTATS

Comme illustré ci-dessus (§ 2.5.1), la maison a engagé différentes mesures pour réduire l'usage de l'énergie dans ses différentes activités, et avoir recours autant que possible aux énergies renouvelables, comme avec le programme « Sortie des combustibles fossiles des sites industriels ».

Il est normal que ces actions, qui imposent des évolutions techniques et organisationnelles, n'aient pas un effet immédiat sur l'évolution des consommations d'énergie : l'objectif est de prendre le temps de mettre en place des solutions efficaces, en profondeur et pérennes dans le temps. Tous les métiers travaillent sur un plan de réduction de leurs consommations et d'évolution de leur mix énergétique, ces analyses ayant servi de support à la construction des trajectoires SBTi.

2.5.6.1 ÉTUDIER LES RISQUES ET AGIR POUR RÉDUIRE LEURS IMPACTS

Hermès s'emploie à réduire l'impact de ses activités sur le climat et la maison examine les adaptations potentielles de sa chaîne de valeur (interne, externe) afin de réduire son exposition aux effets du changement climatique.

Selon les régions et les métiers concernés, les effets du changement climatique auront un impact variable sur l'activité d'Hermès, au travers :

- ◆ des conséquences physiques du changement climatique (événements climatiques extrêmes, hausse des températures, augmentation ou réduction des précipitations...);
- ◆ des impacts des mesures prises pour effectuer la transition vers un monde bas carbone, notamment les mesures les plus rapides (risques de transition : taxe carbone, évolutions réglementaires, comportement des clients...).

L'ampleur et la gravité de ces changements conditionneront ces impacts, de même que différents facteurs, tels que la localisation, la sensibilité de la chaîne d'approvisionnement amont, la qualité et la capacité des infrastructures locales, et plus globalement le comportement des autres acteurs de l'écosystème du groupe.

Hermès fonde son approche d'adaptation au changement climatique sur l'identification des risques, l'évaluation de leur pertinence, pour définir les plans d'action au sein de chaque métier, avec l'aide d'un cabinet expert et l'utilisation d'outils faisant autorité.

Ce projet, coordonné par la direction industrielle, mobilise depuis 2020, une vingtaine de cadres de haut niveau de l'entreprise, afin d'avoir à la fois une vision précise des enjeux, et de faciliter la mise en œuvre ultérieure de mesures qui pourraient découler de ces analyses.

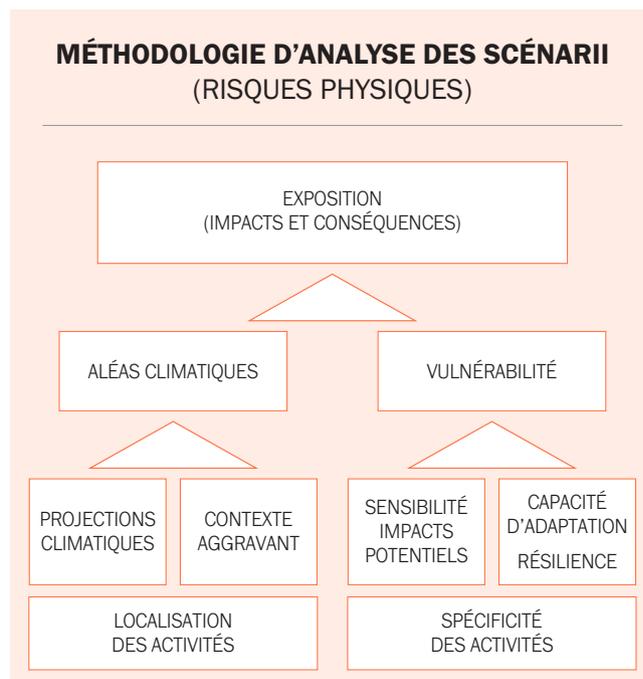
L'exposition aux risques de transition est étudiée à la fois par la Direction de l'audit et des risques dans ses travaux d'analyse verticale des grandes activités de la maison (métiers de production, filiales de distribution), par les directions des affaires industrielles et du développement durable, et lors du Comité développement durable, avec une vision plus transversale par grands enjeux (eau, climat, etc.).

Hermès détaille dans ses réponses au questionnaire CDP Climat plusieurs exemples de risques et d'opportunités identifiés liés au changement climatique. Les analyses sont menées selon trois horizons temporels (moins de trois ans, moins de cinq ans et à 25 ans).

Cette analyse des risques physiques liés au changement climatique a été menée sur deux chaînes de valeur emblématiques de la maison, depuis le *sourcing* matière jusqu'aux magasins : le cuir et le textile. Huit scénarios ont été retenus pour tester la résilience de ces chaînes de valeur. Ces scénarios ont été développés en prenant en compte des études macro-économiques ainsi que des analyses sectorielles :

- ◆ **six scénarios d'impacts directs ont été développés pour l'approvisionnement des matières premières de filières étudiées: cuirs exotiques, cuir bovin, cachemire et soie.** Ils combinent différents impacts prévisibles sur l'approvisionnement en matière première et sur la fabrication des produits: sécheresses, hausse des températures, vagues de chaleur, pluies et ouragans. Ils permettent d'identifier les capacités d'adaptation existantes et celles qu'Hermès pourrait renforcer, région par région: Amérique du Sud (soie); Louisiane, Australie, Afrique (cuirs précieux); Mongolie (cachemire); Europe (sites manufacturiers);
- ◆ deux scénarios systémiques d'impacts directs et indirects sur l'activité globale d'Hermès, modélisant une succession d'événements extrêmes en France ou modélisant une crise sanitaire et alimentaire mondiale pour tester la résilience des chaînes logistiques amont et aval, de la production et la distribution des produits. Ils sont construits sur la base de dysfonctionnements systémiques des fonctions supports et/ou des prestataires externes en dehors des métiers d'Hermès. Ils combinent des aléas originaux difficilement prévisibles mais à impact majeur et systémique dans des régions entières, de type « cygne noir ». Ces scénarios permettent d'identifier d'éventuelles fragilités dans la chaîne de valeur d'Hermès et d'intégrer les parties prenantes dans la réflexion sur les impacts du changement climatique. À titre d'exemple: mise en place de plans de continuité d'activité opérationnels, suivi de certains signaux à mettre en place pour anticiper ces aléas et y faire face quand l'anticipation n'est pas fonctionnelle.

ILLUSTRATION DE LA MÉTHODOLOGIE UTILISÉE POUR L'ANALYSE DE RISQUES PHYSIQUES



Dans chacun de ces scénarios pessimistes, les risques susceptibles de se matérialiser sont issus de l'étude des données mondiales de projection du GIEC (horizon 10 à 15 ans) ou des données régionales, par exemple celles de l'Agence européenne pour l'environnement (horizon 20 à 30 ans). Chaque scénario décrit les impacts potentiels à fort enjeu pour Hermès, les aléas déclencheurs et leur évolution à court, moyen ou long terme en fonction de la zone géographique étudiée. Des grilles de matérialité, classant les impacts en fonction de leur vraisemblance et des impacts potentiels permettent de hiérarchiser des enjeux identifiés. Les conclusions de ces études de risques sont ensuite prises en compte et intégrées dans les plans d'action des métiers.

En 2022, Hermès a poursuivi le déploiement de l'évaluation de l'exposition de son activité aux risques climatiques. Pour mémoire, une analyse relative aux risques climatiques liés à l'eau (sécheresses, inondations, stress hydrique...) avait été réalisée en 2021 par WWF France. Le partenariat s'est poursuivi cette année, afin de mener des audits approfondis. Chaque audit a aussi permis de mieux comprendre les risques et à construire un plan d'action spécifique. Hermès est prêt à aider ses fournisseurs s'ils doivent s'adapter aux risques physiques (soutien technique, matériel et financier, selon les besoins).

Sur l'exercice, les équipes d'Hermès Services Groupe et de la direction immobilière d'Hermès International ont revu l'analyse des risques faite précédemment dans les filières. Les deux directions ont approfondi l'analyse de résilience des sites en engageant une analyse de risques physiques auxquels pourront être exposés l'ensemble des sites situés en France. Cette analyse est en cours de présentation aux directions des différents sites afin que des plans de résilience adaptés soient développés.

Enfin, Hermès s'est par ailleurs engagé dans une démarche collaborative de prospective stratégique qui fédère plus de 15 grandes entreprises et organisations de divers secteurs, ainsi que des institutions de recherche (UGA, Cirad, EM Lyon, Univ. de Paris, ESCP Europe, Univ. Georgetown). Ce projet porte le nom d'**IRIS**.

Coordonnés par un cabinet expert (Carbone 4), les travaux menés par ce collectif d'acteurs ont pour objectifs

- ◆ de construire des outils (des scénarios prospectifs) et des méthodes partagés, opposables et rigoureux qui permettent aux entreprises de concevoir des stratégies basées sur des transformations « physiquement » réalistes et d'anticiper collectivement les ruptures induites par la confrontation aux limites planétaires (ressources, climat) ;
- ◆ de développer avec les entreprises une « grammaire méthodologique » afin de structurer et de faciliter les échanges avec leurs parties prenantes sur les sujets prospectifs tels que l'avenir de la mobilité sous contrainte d'approvisionnement en ressources, ou d'évolution des modes de vie.

L'ensemble des conclusions sera librement accessible (*open source*) afin de garantir leur large diffusion et utilisation.

Membre fondateur de l'initiative, Hermès contribuera notamment, aux côtés des représentants des autres entreprises et d'un groupe d'experts, à la construction des scénarios (par exemple la détermination des hypothèses). Après une phase d'avant-projet réalisée en 2022, les travaux ont débuté en janvier 2023 et se décomposent en trois étapes d'un an.

2.5.6.2 RÉDUIRE LES ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE EN VALEUR ABSOLUE

Depuis 2013, le groupe est doté d'outils permettant d'effectuer à une fréquence annuelle la mise à jour du bilan global des émissions de gaz à effet de serre de ses sites de production et de distribution. **Ce travail est réalisé avec l'aide d'un cabinet spécialiste extérieur indépendant selon la méthode Bilan Carbone® et GHG Protocol.** Conformément aux exigences de la réglementation (article 75 de la loi 2010-788 du 12 juillet 2010), Hermès publie dès décembre 2015 son Bilan Carbone® selon les modalités et le périmètre retenus en France par le texte de loi (émissions directes produites par les sources fixes et mobiles, et émissions indirectes associées à la consommation d'électricité, de chaleur ou de vapeur).

Hermès communique ses émissions de gaz à effet de serre sur les scopes 1, 2 et 3 à la fois dans ce rapport, mais aussi sur son site Hermès Finance pour le périmètre requis par la loi (article L. 229-25 du Code de l'environnement).

2.5.6.2.1 Bilan des émissions de gaz à effet de serre

Le groupe a amplifié et structuré son action en matière de climat en 2021, avec les choix suivants, validés par le Comité exécutif.

Le reporting carbone est totalement aligné avec les données détaillées dans le CDP (*Carbone Disclosure Project*), dont les informations quantitatives et qualitatives sont publiques. Ceci permet notamment au lecteur de cet URD d'y retrouver davantage d'informations, et évite de présenter des données partielles qui nuisent à l'analyse.

Hermès a décidé de reporter sur l'ensemble des catégories du scope 3, même si cela conduit à travailler sur la base d'estimations pour certains postes (certains magasins, par exemple), considérant que la recherche de l'exhaustivité contribuait à la transparence de l'analyse. Pour certaines catégories du *GHG Protocol*, les calculs ou les estimations ont conduit à des montants non matériels (seuil inférieur à 0,5 % du total). Ils ne donnent pas lieu à un suivi spécifique et sont repris ci-dessous comme « non significatifs », en accord avec la méthodologie GHG Protocol.

L'analyse des résultats sera faite en fonction des objectifs à long terme (cible 2030), par rapport à la situation de référence retenue par le groupe pour 2018 (première année de contribution au CDP, publiée en 2019). Ce choix permet de vérifier que le cap est maintenu, au-delà des évolutions irrégulières à court terme, qui sont inévitables compte tenu des changements à mettre en place qui ne sont pas tous linéaires et peuvent nécessiter du temps.

Concernant les scopes 1 et 2 (qui représentent 7,1 % du total), Hermès a retenu l'approche dite « market based » qui consiste à faire un calcul de l'empreinte carbone directement liée à ses achats d'énergie dans chaque pays considéré, et non retenir le mix moyen du pays.

Le groupe a décidé de poursuivre ses actions en matière de compensation carbone, au-delà de ses objectifs de 100 % de couverture des scopes 1 et 2, avec un objectif complémentaire de couvrir 100 % de ses transports (internes et externes) essentiellement par des investissements à long terme dans le fonds *Livelihoods*.

Dans les tableaux qui suivent, les données sont donc présentées selon ces principes. Les chiffres des scopes 1 et 2 sont retranscrites selon l'approche *market based*, pour permettre une juste comparaison (voir note de bas de page ⁽¹⁾).

Dans le cadre des travaux menés avec les équipes SBTi pour la validation de la trajectoire du groupe à l'horizon 2030, et lors de la revue du bilan des émissions du groupe par ces experts, certains postes d'émissions ont été répartis différemment entre les scopes 1, 2 et 3. Ces reclassifications ont donc été faites sur l'ensemble de la période publiée, de 2018 à 2021. Cette amélioration portée à la qualité de l'analyse entraîne un impact négligeable sur les données publiées jusqu'à présent (moins de 4 % sur l'ensemble des émissions 2020).

1. Scopes 1 et 2 en location-based : 49,7 (2018), 48,5 (2019), 49,3 (2020), 56,2 (2021), 57,2 (2022) en k tonnes eq CO2

BILAN DES ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE

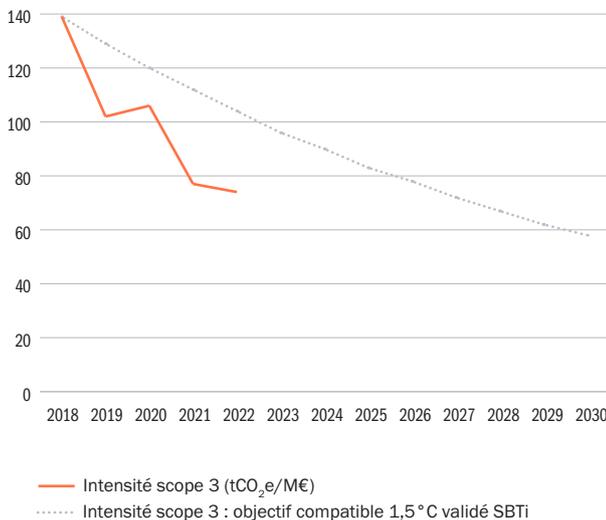
| En k tonnes eq CO ₂ | 2018 | 2019 | 2020 | 2021 | 2022 | Variation à données comparables/ 2021 (1) | Variation/2018 | Objectif 2030 |
|--------------------------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|---|----------------|----------------|
| Scope 1 | 22,1 | 20,9 | 19,9 | 21,3 | 18 | - | - | - |
| Scope 2 market based | 21,7 | 20,5 | 18,7 | 16,1 | 13,3 | - | - | - |
| Total Scopes 1 et 2 | 43,7 | 41,4 | 38,5 | 37,4 | 31,3 | -16,4 % | -28,4 % | -50,4 % |
| Scope 3 | 578,7 | 483,6 | 462,5 | 490,1 | 609,6 | - | - | - |
| TOTAL GROUPE | 622,4 | 524,9 | 501,0 | 527,4 | 640,9 | 18,9 % | - | - |

| INTENSITÉ En tonnes eq CO ₂ par M€ de marge brute | 2018 | 2019 | 2020 | 2021 | 2022 | Variation à données comparables/ 2021 (2) | Variation/2018 | Objectif 2030 |
|---|--------------|--------------|--------------|-------------|-------------|---|----------------|----------------|
| Scopes 1 et 2 | 10,5 | 8,7 | 8,8 | 5,8 | 3,8 | - | - | - |
| Scope 3 | 138,6 | 101,8 | 105,7 | 77 | 74,2 | -5,3 % | -46,5 % | -58,1 % |
| TOTAL GROUPE | 149,1 | 110,6 | 114,5 | 82,8 | 78 | - | - | - |

Les émissions de GES du groupe en 2022 sont de l'ordre de 641 k tonnes eq CO₂ (en augmentation de 18,9 % par rapport à l'an dernier à données comparables). **Avec une baisse de -28,4 % en valeur absolue des scopes 1 et 2 par rapport à 2018, et de -46,5 % du scope 3 en intensité, les émissions sont en ligne avec les objectifs 2030 du groupe validés par SBTi.**

Le graphique ci-dessous illustre la trajectoire de réduction du ratio d'intensité des émissions de scope 3 validées auprès de SBTi (courbe grisée). Les ratios d'intensité du scope 3 enregistrés entre 2018 et 2022, représentés sur la courbe orange foncé, démontrent que le groupe parvient systématiquement à dépasser les objectifs qu'il s'était fixé dans le cadre de sa trajectoire de baisse d'émissions. **En 2022, le groupe a atteint 80% de son objectif de réduction du scope 3 selon SBTi.**

EVOLUTION DE LA TRAJECTOIRE EN INTENSITÉ DES ÉMISSIONS DU SCOPE 3 DU GROUPE AU REGARD DE LA TRAJECTOIRE VALIDÉE PAR SBTi



Analyse du bilan GES global du groupe

Le bilan GES se décompose comme suit :

- ♦ 31,3 k tonnes eq CO₂ pour les scopes 1 et 2, c'est-à-dire les émissions directes et indirectes liées à l'énergie consommée des sites de production, des bureaux, des centres logistiques et des

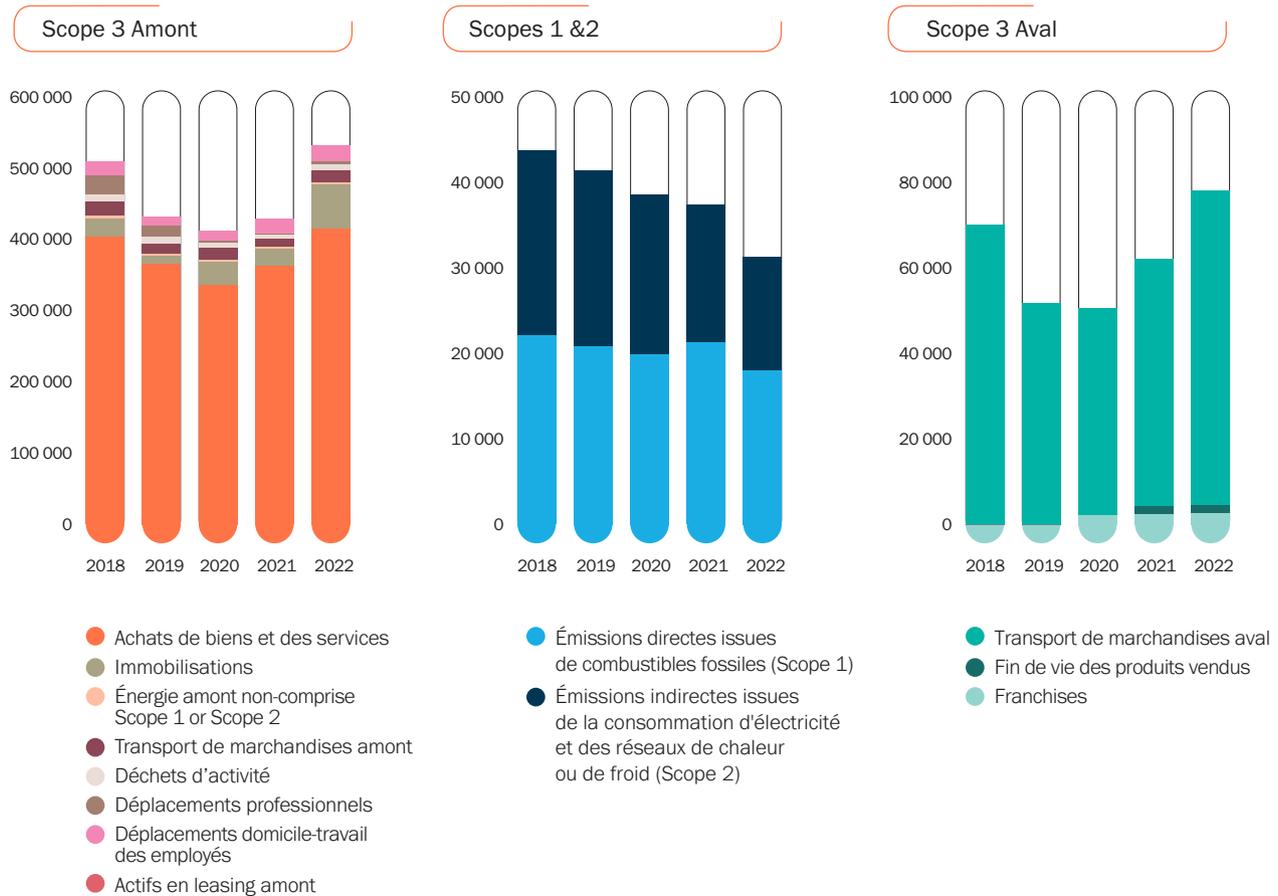
magasins. Ce chiffre est à apprécier compte tenu d'un modèle d'affaires où **la majorité des objets sont produits en interne, donc il est représentatif d'une très grande partie de la production** (ce qui est rarement le cas du secteur *Fashion & Apparel*, où la production est généralement sous-traitée et donc dans le scope 3). Ce chiffre est en ligne avec les objectifs Hermès validés par le SBTi. Avec -28,4 % en quatre ans, le groupe progresse vers son objectif 2030, et poursuit l'effort de transformation nécessaire de l'outil industriel qui prendra plusieurs années à mettre en place ;

- ♦ 609,6 k tonnes eq CO₂ pour le scope 3, qui prend en compte essentiellement le poids carbone des matières premières (64 % du scope 3), mais aussi tous les achats, les immobilisations, les déchets, la sous-traitance, l'emballage, les transports des produits, les déplacements des collaborateurs. Les transports amont et aval (catégories 4 et 9) représentent 15 % du total du scope 3. **Avec -46,5 % d'intensité en quatre ans, le groupe est en ligne avec ses objectifs de réduction à l'horizon 2030.**

Ces chiffres confirment les qualités d'un modèle artisanal français à faible empreinte environnementale : avec une intensité carbone de 78 (tous scopes), Hermès se classe comme l'une des entreprises les moins intensives en carbone du CAC 40 sur la base d'un scope 3 complet. Le découplage entre la croissance de l'activité et l'empreinte du groupe est de -47,7 % en quatre années.

1. Voir en annexe du § 2.5, le tableau Bilan des émissions de gaz à effet de serre.
2. Idem.

ÉVOLUTION DES ÉMISSIONS GES SUR LES DIFFÉRENTS SCOPES ET POSTES DU GHG PROTOCOL DEPUIS 2018



Analyse des principaux postes du bilan carbone

Du fait de la grande diversité des activités du groupe, les postes d'émissions des scopes 1 et 2 les plus contributeurs sont très différents d'une activité à l'autre, conduisant les métiers à élaborer des plans spécifiques à leurs enjeux propres. Les consommations énergétiques donnent une vision des principaux métiers contributeurs. Les magasins, qui représentent 19 % du total (et 27 % des scopes 1 et 2 *market based*), font l'objet d'une attention particulière sur leurs consommations énergétiques. L'ensemble des mesures de réduction des consommations est détaillé ci-dessus.

Le *GreenHouse Gas Protocol* (GHG Protocol) propose de déterminer les émissions de gaz à effet de serre du scope 3 à partir de 15 catégories. En retenant les catégories significatives de l'activité du groupe telles que décrite au § 2.1 « Modèle d'affaires », le calcul des émissions du scope 3 est conduit chaque année avec l'aide d'un conseil spécialisé. Il prend en compte les facteurs d'émission et définitions techniques les plus récentes et les mieux adaptées aux spécificités du groupe Hermès. Cette approche est affinée au fur et à mesure des avancées dans ce domaine.



- 16,4 %*
**des émissions
carbone des
sites de
production, centres logistique
et magasins (scopes 1 et 2)**

* Base 2021, Scope 2 market-based

Pour Hermès, les principales catégories sont les suivantes :

- ♦ matières premières utilisées : tous les cuirs, soies, cachemires, autres textiles, métaux et pierres précieuses, ingrédients des parfums (catégorie [1]) ;
- ♦ emballages et conditionnements des produits (catégorie [1]) ;
- ♦ achats et sous-traitance (catégorie [1]) ;
- ♦ transports des marchandises et produits en amont des manufactures, transports intersites et transports aval des produits jusqu'en magasin (catégories [4] et [9]) ;

- ◆ déplacements des collaborateurs: trajets domicile/travail des artisans, déplacements d'affaires nationaux et internationaux (catégories [6] et [7]);
- ◆ amont de l'énergie consommée (catégorie [3]);
- ◆ immobilisations (catégorie [2]);
- ◆ déchets de l'organisation (catégorie [5]).

Au sein du scope 3, en complément des matières, les transports représentent une part importante dans les émissions, ceci est la contrepartie d'une fabrication française et d'une distribution mondiale. Comme expliqué ci-après, ces transports font l'objet d'analyses détaillées et d'actions opérationnelles pour en réduire l'impact.

Les évolutions constatées sur le scope 3 résultent à la fois de la réduction d'émissions sur certaines catégories, d'une meilleure mesure de certaines autres catégories (estimations remplacées par des calculs précis), et d'une évolution dans les facteurs d'émissions (réactualisation).

2.5.6.2.2 Focus métiers

Filières et sites de production métiers

Le bilan de gaz à effet de serre du pôle Tanneries et Fermes a été mis à jour pour l'année 2022. Comme les années précédentes, ce bilan a fait l'objet de travaux de fiabilisation afin d'améliorer l'exhaustivité et la qualité des données incluses. La totalité des émissions des scopes 1, 2 et 3 (incluant les impacts liés à l'élevage des animaux) est estimée à environ 105 k tonnes eq CO₂, soit une augmentation de 7,1 % (hors construction de la nouvelle ferme en Australie). Le scope 3 a quant à lui augmenté de 8,4 % en raison d'une production croissante de cuirs de veau et de chèvre depuis l'acquisition de la Mégisserie Jullien et donc une hausse des achats de peaux brutes.

Les activités des tanneries de crocodiliens, de veau et de chèvre ainsi que les installations de transformation et d'inspection des peaux détenues par le pôle représentent environ un tiers du bilan de gaz à effet de serre du pôle HCP.

Le reste des émissions de CO₂ se répartit entre les élevages externes (environ la moitié du bilan du pôle) et dans une moindre mesure, le fret amont (approvisionnement des peaux) et aval (expédition des peaux finies vers les clients), les activités de sous-traitance ainsi que les sièges sociaux et bureaux commerciaux.

2

Métiers Plan de décarbonation scopes 1 et 2

| Métiers | Plan de décarbonation scopes 1 et 2 |
|---------------------|--|
| Tanneries et fermes | Solutions d'économies d'énergie |
| Cuir | <p>En 2019 et 2020, des audits énergétiques ont été réalisés sur l'ensemble des maroquinerie du pôle Cuir permettant de mieux connaître le profil énergétique de chacune et d'élaborer une stratégie de priorisation au sein de la division. Cinq maroquinerie, parmi les plus anciennes, ont ainsi été identifiées comme prioritaires en termes d'actions car consommant à elles seules 54 % de l'énergie de l'ensemble de la division (et génèrent 58 % des émissions carbone scopes 1 et 2).</p> <p>Ces cinq manufactures ont bénéficié en 2021 et 2022 d'investigations plus approfondies avec un cabinet externe spécialisé. Ceci a permis l'élaboration d'un programme d'investissements spécifique avec une planification entre 2023 et 2026.</p> <p>Au-delà de ces manufactures prioritaires, des actions de progrès sont planifiées jusqu'en 2029 sur l'ensemble des maroquinerie. Sont ainsi prévus la gestion optimisée des équipements énergétiques, l'arrêt définitif de l'utilisation des énergies fossiles (spécifiquement le gaz qui concerne six maroquinerie) et des travaux d'optimisation des bâtiments existants.</p> |
| Textile | <p>L'énergie (S1&2) représente 12 % des émissions carbone de la filière. Axes de progrès :</p> <ul style="list-style-type: none"> ● récupération de chaleur ; ● meilleure isolation des zones à forte déperdition ; ● substitution du gaz fossile par des énergies décarbonées. <p>Remplacement en 2021 de la chaudière fioul du site de Challes par une chaudière à pellets. Phase d'étude technique pour les sites de la SIEGL et d'ATBC pour remplacer les chaudières gaz par un chauffage par géothermie. Technologie retenue et mise en service dans les bâtiments tertiaires d'HTH depuis juillet 2022.</p> |
| Cristallerie | <p>Mise en place d'un four à oxycombustion. Attente d'une réduction de la consommation de gaz de 30 %.</p> <p>Récupération de chaleur fatale pour chauffer le musée de La Grande Place.</p> <p>Projet de rationalisation des bâtiments tertiaires à l'étude pour limiter le chauffage superflu de bâtiments non totalement occupés.</p> |

| Métiers | Plan de décarbonation scopes 1 et 2 |
|--|--|
| Parfum et Beauté | Étude d'options sur le site du Vaudreuil pour le remplacement des chaudières à gaz par une solution décarbonée : chaudière biomasse ou géothermie, en tenant compte des projets d'évolution du site. |
| J3L | Diminution de 2 °C du chauffage (correspondant à une réduction de 44 t eq CO ₂) Remplacement de la chaudière au fioul par une chaudière à bois sur le site de Polissage Brun (correspondant à une réduction de 17,3 t eq CO ₂) Mise en place d'une régulation centralisée à la SCAP pour les bureaux (correspondant à une diminution de 3,5 t eq CO ₂) Mise en œuvre des panneaux photovoltaïques installés sur le site de J3LP (correspondant à une réduction d'émission potentielle de 42 t eq CO ₂ en considérant le site autonome en électricité) Plusieurs autres actions sont en cours de réalisation ou d'étude : <ul style="list-style-type: none"> ● Pose et mise en fonction d'une pergola avec panneaux photovoltaïques sur JULEA ● Installation de panneaux photovoltaïques sur l'ensemble des toits des sites ● Transition vers du 100 % LED pour l'éclairage intérieur et extérieur ● Isolation thermique des murs les moins isolés ● Changement des fenêtres n'étant pas encore équipées de double vitrage ● Valorisation de la chaleur émise par les compresseurs ● Suppression de la consommation de gaz pour le chauffage sur le site de la SCAP ● Installation d'éoliennes sur le site de J3LP |
| HCI (Italie) | Le site est à 100 % alimenté en énergie verte (panneaux photovoltaïques et géothermie) |
| Ateliers Hermès Horloger et LMH (Suisse) | Signature d'une Convention d'objectifs universelle, sous l'égide de la Confédération Suisse, reposant sur l'analyse énergétique et indiquant les pistes de réduction de la consommation d'énergie et de diminution des émissions de CO ₂ . Il en résultera les leviers d'action indispensables à la réduction des consommations énergétiques pour les 10 années à venir. |
| CATE | Changement de compresseur : fait en mai 2022 (gain à évaluer avec activité en hausse) Changement de lave-vaisselle industriel en octobre 2022 : gain à évaluer en 2023 et étude de l'usage du lave-vaisselle avant décoration (gains potentiels eau, énergie, plastique/déchets) Changement de la pompe à vide d'air avec variateur fait en novembre 2022 Installation de banderoleuses à la place de filmeuses et tunnel de rétractation : gain énergétique (- 90 % sur la consommation de cette opération) et réduction plastique Rassemblement des cuissons Émail sur un seul four en 2x8 : gain à évaluer en 2023 Réduction de la consigne de chauffage minimum des locaux de 22 °C à 19-20 °C – fait en octobre 2022 Réduction de la consigne eau chaude de la décoration de 60 °C à 50 °C Étude de décarbonation du site avec l'accompagnement de la direction immobilière et avec en cible la substitution du gaz : gain potentiel de 114 t eq CO ₂ à consommation identique en électricité soit la cible pour les scopes 1 et 2 à 2030 |
| Beyrand | Mise en place de sous-compteurs électriques et gaz pour mesurer et prioriser les bonnes actions Réduction des plages horaires de fonctionnement du four à passage du laboratoire (réalisé début octobre - 1 h/jour + essais en cours pour aller plus loin) Test et étude de l'arrêt des extractions et/ou CTA le week-end dans certains ateliers (atelier impression 2, jet d'encre et covercoat) Mise en place d'ampoules LED et détecteurs de mouvement dans les couloirs Exploration de la substitution partielle du gaz sur le site actuel (chaudières, ligne tannerie) – à partir de 2023 |
| Puiforcat | Installation de plusieurs pompes à chaleur pour s'affranchir du chauffage au gaz |

Immobilier

Depuis 2020, Hermès International et la direction immobilière groupe s'engagent dans une démarche de réduction de 50 % de l'empreinte carbone/m² des surfaces construites ou aménagées d'ici 2030, sachant que la valeur absolue des émissions reste fixée à celle de 2018.

Afin de mesurer et de contrôler l'empreinte carbone des constructions au regard des objectifs à atteindre, la direction immobilière groupe systématise l'analyse du cycle de vie (ACV) des matériaux de construction choisis pour chaque projet immobilier.

Ainsi, l'amélioration du Bilan Carbone® des nouveaux magasins et des nouveaux bâtiments repose sur une attention particulière portée au choix des matériaux de construction, à la diminution de leur poids, à la

recherche d'approvisionnements locaux et à leur mode de transport peu émissif en carbone.

Le déploiement du référentiel Harmonie (§ 2.5.2) permettra de baisser fortement les scopes 1 et 2 des nouvelles constructions. En effet, il prend en compte les enjeux carbone et les objectifs issus des engagements du groupe dans le cadre des projets de constructions neuves, de rénovation et de déconstruction.

Les premiers bilans réalisés en 2019 ont permis d'une part d'évaluer l'impact environnemental des constructions et d'autre part d'ajuster l'étalon de référence d'un agencement et d'une construction pour orienter les ambitions de réduction d'émissions de CO₂ sur les projets futurs et renforcer le référentiel construction durable Hermès.

En 2022, les constructions de maroquinerie illustrent la performance du référentiel Harmonie, notamment en terme de Carbone :

- ♦ dans le choix des matériaux et des approvisionnements de la Maroquinerie de Louviers, en briques de fabrication locale, et celle de la Maroquinerie de la Sormonne, en bois (charpente, façades en bois brûlé) ;
- ♦ dans la concrétisation de la trajectoire carbone, avec des performances énergétiques au-delà du Label E4C2 (bâtiment à énergie positive en intégrant l'énergie consommée par les process industriels), l'ACV des matériaux et des énergies utilisés donne un bilan de 776 kg eq CO₂/m² pour Louviers et de 810 kg eq CO₂/m² pour Sormonne. Pour comparaison, une maroquinerie de même nature en 2018 émettait en matériaux et énergie 1 100 kg eq CO₂/m².

Transports

Gouvernance

L'équipe en charge de la logistique amont et aval du groupe travaille avec les filiales et les métiers pour pouvoir leur proposer des transports plus durables. Les revues qualité conduites avec les transporteurs et les transitaires sont l'occasion chaque trimestre de partager, entre autres, les attentes d'Hermès en termes de solutions multimodales et d'évolution des moyens de transport possibles (nouveaux carburants, avions plus performants en termes de bilan carbone, itinéraires...) et d'être à l'écoute de nouvelles propositions de leur part.

Une *newsletter* alimente les réflexions de chacun sur ces sujets de logistique et de carbone et permet également de partager les projets en cours.

En 2023, un groupe de travail va être mis en place au niveau du groupe pour traiter également les sujets de transport intra-pays (en particulier en Chine et aux États-Unis), pour partager les bonnes pratiques et les alternatives à étudier.

Les appels d'offres intègrent systématiquement une dimension RSE et les fournisseurs sont évalués sur leur performance en la matière.

Leviers d'actions et résultats

Pour améliorer l'empreinte carbone du transport, **deux leviers principaux existent et sont mobilisés, éventuellement conjointement, par la direction commerciale : mettre en place des transports alternatifs, notamment à l'avion, et changer de carburant.**

Le transport de proximité, c'est-à-dire les livraisons en centre-ville à partir des entrepôts locaux, est réalisé lorsque cela est possible en véhicules électriques ou hybrides. À titre d'exemple, les sites parisiens sont livrés depuis les deux centres logistiques français avec des véhicules électriques (depuis le site de Bobigny), ou hybrides (depuis le site de Saran). Depuis l'été 2022, 100 % du transport entre nos plateformes logistiques et les points d'expédition de nos produits (aéroports ou ports) sont réalisés par notre partenaire historique avec des véhicules fonctionnant au bioGNV⁽¹⁾, qui émettent à l'utilisation 80 % de moins de gaz à effet de serre que du diesel⁽²⁾. De la même manière, des transports électriques ont été déployés sur Rome et Milan, en Italie.

De même, les flux logistiques amont intra-européens voient au fil de l'eau le gazole remplacé par du gaz ou du biogaz. Le transport ferroviaire a été mis en place avec l'Angleterre, en complément du routier, en prenant en considération l'interdiction de faire passer par le tunnel sous la Manche un véhicule fonctionnant au GNV. Les camions utilisent donc un biocarburant provenant du colza. En complément, la Belgique et le Luxembourg sont désormais approvisionnés par du transport routier.

Pour les transports plus lointains (Asie, Amérique, Océanie), le maritime est utilisé de préférence lorsque la nature, le volume et/ou la quantité des articles à transporter le permettent. Cela concerne à ce jour notamment les éditions (par exemple la revue biannuelle *Le Monde d'Hermès*), les éléments liés aux événements de communication, les agencements magasins, les uniformes des vendeurs, les emballages et consommables des magasins. Des tests sont par ailleurs menés pour le transport par voie maritime (vers l'Asie et les États-Unis), ou par voie combinée rail/mer (vers le Japon) ou air/mer (vers l'Australie) pour d'autres catégories d'articles, notamment le mobilier, mais aussi des produits plus saisonniers comme les chaussures et le prêt-à-porter. La voie ferroviaire vers la Chine a été suspendue en raison du conflit actuel.

Les appels d'offres en matière de transport de marchandises incluent systématiquement un critère lié à l'amélioration de l'empreinte carbone : l'utilisation de GNV et de bioGNV pour le transport routier, de SAF (*Sustainable Aviation Fuel*) pour le transport aérien, de SMF (*Sustainable Maritime Fuel*) pour le transport maritime, sont progressivement demandés aux prestataires retenus. En ce qui concerne les carburants alternatifs, il est demandé aux transporteurs de s'approvisionner uniquement auprès de fournisseurs reconnus et certifiés

Les réunions qualité trimestrielles menées avec les transporteurs permettent également d'avoir une visibilité sur le type d'avion utilisé par les transporteurs ou affréteurs, et il est possible de choisir des avions moins émetteurs en raison de leur taille et de leur modernité. Sont privilégiés les avions cargo qui émettent moins en étant chargés avec optimisation. Les données sont partagées, deviennent de plus en plus précises et le bilan carbone calculé en est affiné.

À l'heure actuelle, 10 % des livraisons de produits Hermès Sellier à destination du réseau de magasins sont livrées par bateau. Ce flux est en net progrès. Il sera encore optimisé en instaurant des envois réguliers de produits destinés notamment à l'aide à la vente à l'ensemble du réseau.

Pour la distribution de ses parfums et de ses produits de beauté, Le Comptoir Nouveau de la Parfumerie (CNP) travaille à l'amélioration de son empreinte carbone. Au quotidien, le CNP collabore avec des partenaires utilisant des modes de transport neutres pour les courtes distances. Lorsque c'est possible, les livraisons en centre-ville sont réalisées en véhicules électriques (magasins Hermès en France et en Europe, par exemple). La liaison entre le site logistique et le dépôt d'un des principaux prestataires de transport est réalisée par des véhicules motorisés au GNV. Pour les livraisons en France et en Europe, l'optimisation du chargement et le cadencement des départs sont également des éléments clés : des navettes hebdomadaires et bi-hebdomadaires sont en place depuis plusieurs années et relient

1. Le bioGNV est obtenu de la méthanisation de déchets organiques divers et parfois combinés.
2. <https://www.afgnv.org/bilan-co2-du-gnv-ou-biognv/>

l'entrepôt logistique et les différentes plateformes de distribution situées en France ou en Espagne.

Au sein du pôle Tanneries et Fermes, les émissions de gaz à effet de serre liées au fret amont et aval des peaux est constant par rapport à 2021.

Depuis 2010, une filière de transport maritime des peaux est mise en place pour l'*Alligator Mississippiensis* en provenance du sud des États-Unis, pour le *Crocodylus Niloticus* en provenance d'Afrique, et, depuis 2013, pour le *Crocodylus Porosus* en provenance d'Australie. La part du transport maritime dans les approvisionnements de peaux brutes de crocodiliens est similaire à celle de 2021 et représente un quart des approvisionnements.

Les peaux brutes en provenance d'Australie sont, quant à elles, approvisionnées majoritairement par voie maritime (65 % en 2022). L'augmentation du transport maritime dans l'approvisionnement des peaux brutes constitue un axe de travail des équipes de *Supply Chain* dans le cadre de la stratégie de réduction des émissions de CO₂ (scope 3) du pôle.

Au sein du pôle HMS, une flotte de camions au biogaz a été déployée en 2022 pour assurer le transport des produits finis depuis les maroquinerie jusqu'à l'entrepôt central. L'empreinte carbone liée à ces transports a été réduite de 67 %. Par ailleurs, un gros travail d'optimisation de ces flux a été effectué en y ajoutant notamment des composants qui étaient jusque-là transportés *via* des messageries.

En 2022, le métier Chaussure a optimisé ses envois d'Italie en France en caisse-palette carton, avec moins d'emballages intermédiaires et moins de vide transporté. Les camions ont dorénavant un chargement complet réduisant ainsi leur nombre sur les routes. Le site de la CATE a un projet d'optimisation des navettes entre les sites du groupe et étudie le GNL comme carburant alternatif.

Achats de biens

En ce qui concerne la décarbonation du poste Achats de biens, elle ne pourra se faire qu'en lien avec les fournisseurs ou partenaires. L'objectif est donc de les accompagner pour qu'ils puissent réaliser en interne leur propre bilan carbone puis allouer à chaque métier d'Hermès la part lui revenant. Pour les fournisseurs plus matures, un questionnaire leur est envoyé pour qu'ils partagent à la fois leur stratégie RSE, leur bilan carbone voire leur trajectoire de réduction, à commencer par leurs scopes 1 et 2. Des journées fournisseurs sont également organisées avec un focus carbone. Ainsi, en octobre 2022, le métier Maison a animé la seconde édition de ses journées fournisseurs afin de leur donner de la visibilité sur la stratégie, la charge à venir et les exigences développement durable. Une présentation du bilan carbone a eu lieu complétée par une formation au bilan carbone dispensée par deux équipes de consultants

Les achats de matières premières (cuirs, textiles, métaux et pierres précieuses...) représentent 61,2 % de l'impact carbone total et 64 % du scope 3. Un groupe multi-sociétés, regroupant des acteurs de la filière cachemire, a été créé pour travailler sur les émissions de la matière cachemire, identifier les principaux postes d'émissions et les réduire ; l'étude débutera en 2023 et les résultats sont attendus pour 2025.

En 2022, un projet d'économie circulaire a été lancé sur le carton des emballages du métier Parfum et Beauté. L'objectif est de réutiliser les déchets cartons générés par le site, pour la fabrication des futurs étuis cartons et limiter les émissions liées aux emballages.

Une évaluation des fournisseurs ciblée sur leur bilan carbone avec un plan d'action permettant leur suivi et leur accompagnement dans la diminution de leurs émissions de GES est prévue pour 2023.

Déplacements domicile-travail

Hermès a poursuivi la promotion de la mobilité à faible impact pour les déplacements domicile-travail en France (63 % des collaborateurs pour mémoire), à travers la proposition d'une solution de location longue durée de vélos électriques avec une faible participation des collaborateurs d'Hermès Sellier et d'Hermès International ; le groupe prenant en charge 70 % du loyer. Les Cristalleries de Saint-Louis ont formalisé en 2022 un accord sur le télétravail, en collaboration avec les représentants du personnel, permettant de limiter ponctuellement les déplacements domicile-travail. Par ailleurs, un projet visant à promouvoir la mise en place du covoiturage entre les salariés est à l'étude.

Les déplacements domicile-travail des collaborateurs du pôle Textile représentent 3,5 % de ses émissions. Le site HTH est présent dans plusieurs groupes d'échanges avec les collectivités sur les sujets de la mobilité afin de réduire les déplacements à fort impact carbone, nécessitant des évolutions des réseaux de circulation. Les sites de la filière développent progressivement le nombre de bornes de recharge pour les véhicules électriques : le pôle de Pierre-Bénite est ainsi passé de deux à 20 bornes à disposition des salariés.

En 2022, le site du Vaudreuil (Parfum et Beauté) a proposé des vélos à assistance électrique aux collaborateurs en complément de bornes de recharge disposées sur le site pour encourager l'utilisation de véhicules électriques.

La mise en place d'une plateforme logicielle, favorisant le covoiturage entre collègues de J3L (quatre à six trajets par mois et par collaborateur entraînerait une baisse de 106,3 t eq CO₂ par an).

La Compagnie des Arts de la Table et de l'Email (CATE) située à Nontron a recensé les lieux d'habitation des collaborateurs pour encourager le covoiturage et s'est rapprochée de la collectivité locale pour identifier des pistes en matière de mobilité douce.

Le pôle HMS a un objectif ambitieux : diminuer de 4 % par an l'impact des déplacements domicile-travail des collaborateurs. À ce jour, un logiciel a été implémenté permettant à la fois de réaliser régulièrement un plan de mobilité par site et de mesurer pour chaque collaborateur l'impact de ses modes de déplacement réels. Sur les sites déjà couverts, l'engagement de réduction a été tenu et la solution va être étendue à l'ensemble des sites de production.

Considérant que les attentes sociétales autour de la mobilité sont très fortes, il a semblé opportun de viser la formalisation d'un cadre groupe en lançant en pilote un plan de mobilité employés à l'échelle de 3 000 collaborateurs situés en Île-de-France. Le projet a démarré avec l'analyse des sites en octobre 2022 effectuée par un prestataire expert du sujet. L'enquête auprès des salariés s'est tenue en décembre 2022 avec un très fort taux de participation. 2023 sera l'année d'analyse des résultats et de construction du plan d'action, notamment en termes d'option de report modal. Un retour d'expérience sur les dispositifs mis en place sera effectué afin d'évaluer leur taux de réussite et d'identifier les adaptations nécessaires le cas échéant. Puis, fort de cette expérience, une feuille de route pour l'ensemble du groupe pourra être préconisée.

Déplacements professionnels

Hermès conduit également une politique volontariste de remplacement des véhicules thermiques par l'électrique ou l'hybride (34 % de la flotte actuelle en France), tant pour les véhicules de fonction que pour les véhicules de service. En effet, la politique véhicules d'Hermès a toujours anticipé les réglementations, en France ou à l'international : limitation des émissions de CO₂/km, limitation du poids des véhicules, suppression du diesel dès 2017... Cette démarche se poursuit avec une vision en termes de mobilité et non plus uniquement sous un angle motorisation.

En ce qui concerne les déplacements plus longs, les perturbations liées à la crise sanitaire ont permis de solidifier les solutions de travail alternatives (visioconférences), et accéléré la prise de conscience des collaborateurs sur l'examen des modes de travail les plus efficaces à l'international. Les filiales de distribution travaillent sur des organisations permettant de réduire leur empreinte carbone, dans le cadre du suivi de leurs plans stratégiques RSE. Des initiatives sont par exemple conduites localement en France. Ainsi, Saint-Louis a poursuivi la promotion de la mobilité à faible impact. Dans un premier temps, les réunions et formations en visioconférence sont favorisés dès que possible par rapport aux déplacements. Lorsqu'ils sont nécessaires, il est demandé de favoriser l'usage des transports en commun, comme le train, et de limiter au maximum le recours aux transports aériens. En 2022, une charte des déplacements professionnels a été formalisée limitant l'usage de l'avion aux trajets de plus de 4 heures.

2.5.6.3 ENGAGER DES ACTIONS DE COMPENSATION CARBONE VOLONTAIRES ET À IMPACT

L'ensemble des démarches conduites par Hermès vise à rendre son modèle d'affaires toujours plus durable et à contribuer à un monde également plus durable. Cette stratégie s'appuyant sur une analyse des risques et des potentiels de résilience qui peuvent y être associés est reconnue par les agences de notation (§ 2.7.3.3).

2.5.6.3.1 Démarche vers la neutralité carbone

Quelques repères

Comme précisé par l'Ademe (Agence de la transition écologique, en France), la neutralité carbone vise à contrebalancer, à l'échelle du globe, toute émission de gaz à effet de serre issue de l'activité humaine par des séquestrations de quantités équivalentes de CO₂, c'est-à-dire les maintenir en dehors de l'atmosphère sur le long terme. Il s'agit donc de séquestrer du carbone pour stabiliser son niveau de concentration dans l'atmosphère et limiter les effets du changement climatique au niveau de la planète. Cet objectif de neutralité n'a de réalité scientifique qu'à un niveau mondial, et implique la coordination des États par l'Accord de Paris. Mais il nécessite aussi la mobilisation de tous les acteurs, des citoyens aux entreprises.

Pour atteindre la neutralité carbone, deux leviers sont nécessaires : réduire drastiquement au plus vite les émissions de GES et investir en parallèle dans des puits biologiques ou technologiques pour séquestrer les émissions résiduelles de CO₂.

Pour l'Ademe, cet engagement des acteurs pour la neutralité carbone doit comprendre les trois étapes suivantes, qui sont appliquées par Hermès :

1. **La mise en place d'une stratégie climat cohérente avec l'Accord de Paris**, c'est-à-dire permettant la réduction des émissions, et assortie d'un engagement de moyens suffisants et vérifiés. Hermès qui calcule ses émissions carbone et les fait auditer par un organisme tiers indépendant, a formalisé sa stratégie de réduction depuis 2019, et a fait valider sa trajectoire SBTi en 2021 ;
2. **La participation, par son activité, à la décarbonation de ses fournisseurs, en amont, et de ses clients, en aval, via l'adoption de modes de consommation bas carbone.** Depuis 2021, notamment par des briefs RSE destinés à ses fournisseurs, Hermès est engagé pour la réduction des émissions au sein de sa chaîne d'approvisionnement. En 2022, la communauté des acheteurs a bénéficié d'une formation relative à la mesure de l'empreinte carbone, permettant ainsi à l'acheteur Hermès de mieux déchiffrer la qualité de la démarche bas-carbone menée par les fournisseurs. Sa production artisanale dans une logique de qualité et de durabilité, et non de volume ou de renouvellement rapide, est un vecteur puissant de consommation à faible empreinte carbone ;
3. **La contribution au financement de projets de réduction, d'évitement et de séquestration chez des tiers permettant d'accélérer la transition écologique** et de contribuer à l'augmentation des puits de carbone, selon le principe de la compensation carbone. C'est l'objet de l'investissement du groupe dans le projet Livelihoods depuis 2012.

Hermès souhaite contribuer volontairement à cette neutralité collective en 2050, en mettant en perspective ses efforts de compensation par rapport au niveau de ses émissions. Bien entendu, le groupe ne cherche pas à revendiquer individuellement une neutralité carbone.

L'Ademe soutient donc le principe de la compensation carbone volontaire, si l'entreprise respecte cinq règles auxquelles Hermès souscrit et qu'elle applique :

- ♦ règle n° 1 : Faire et rendre public un bilan des émissions GES, réductions et compensations, notamment à travers cette déclaration de performance extra-financière, mais aussi avec le reporting public du CDP (évaluation A- pour la partie changement climatique, présence sur la « A list » 2022 du CDP) ;
- ♦ règle n° 2 : Choisir des projets de compensation labellisés : tous les projets portés par Livelihoods et pris en compte par le Groupe sont audités et certifiés par Verra ⁽¹⁾ (ex-VCS) ou Gold Standard ⁽²⁾ ;
- ♦ règle n° 3 : Privilégier des projets présentant des approches « développement durable », c'est-à-dire des projets long terme avec des impacts positifs sur les communautés locales et la biodiversité, qui sont les marques de fabrique des projets portés par Livelihoods ;
- ♦ règle n° 4 : Définir une juste combinaison de projets soutenus sur le sol national et de projets soutenus à l'international : si les premiers projets portés par Livelihoods sont internationaux, dans l'inspiration des Mécanismes de Développement Propre, Livelihoods a lancé en 2021 un premier projet en Bretagne (France) à titre pilote et Hermès étudie également les enjeux de projets similaires dans l'Hexagone ;

1. <https://verra.org/>
2. <https://www.goldstandard.org/>

- ◆ règle n° 5 : Communiquer de manière responsable. Hermès ne se revendique pas d'une quelconque neutralité carbone, reconnaissant que les activités du groupe ont un impact carbone, même s'il est un des plus modérés du CAC40, et inscrivant son action dans le long terme avec comme objectif à l'horizon 2050 une trajectoire « net zéro », compatible avec les scénarios 1,5 °C de l'Accord de Paris.

Ce cadre national fixé par la France est totalement aligné avec le contenu des discussions internationales qui ont lieu notamment lors des COP. Les modalités de mise en place de nouveaux marchés carbone (actés à l'article 6 de l'Accord de Paris), y sont questionnées pour **s'assurer que les projets de compensation carbone aient un impact positif sur les communautés locales. C'est la position que défend le fonds Livelihoods Venture auprès duquel s'est engagé Hermès.** Son objectif, dès son origine, fut d'être soutenu par des organisations, telles que le groupe, en mesure d'accepter et de gérer la complexité des approches systémiques pour essayer de faire prospérer à la fois les communautés et la nature.

Gouvernance

Le suivi des projets Livelihoods est réalisé tout au long de l'année par le directeur développement durable groupe, qui participe aux réunions du Conseil de directeurs du fonds Livelihoods. Un membre du Comex d'Hermès est administrateur des fonds gérés par Livelihoods, témoin de l'implication du groupe au plus haut niveau sur ces sujets. Ce suivi permet de valider les choix effectués en matière d'investissements et de projets, et aussi de suivre l'avancement des projets qui peuvent être impactés par exemple, par des phénomènes climatiques ou par d'autres aléas. Une présentation des avancées de Livelihoods est faite au Comité exécutif d'Hermès, au moins une fois par an, dans le même esprit de suivi et de partage. Les entreprises soutenant Livelihoods apportent en effet plus qu'un simple financement, mais aussi une vision, une stabilité et un engagement pour générer un impact positif qu'il est indispensable de partager au plus haut niveau du groupe.

Stratégie de compensation

L'ambition du groupe de s'inscrire dans une cible « net zéro » à l'horizon 2050 s'articule autour de deux approches complémentaires :

- ◆ **se concentrer sur la réduction des émissions sur sa propre chaîne de valeur**, qui nécessite des évolutions organisationnelles, technologiques en interne et auprès des fournisseurs ;
- ◆ **recourir à la compensation volontaire, qui repose notamment sur des solutions dites « fondées sur la nature »⁽¹⁾** grâce à des mécanismes de captation naturelle (par exemple plantations) avec la mise en œuvre de projets à large échelle, qui prennent du temps pour se mettre en place durablement.

Cette stratégie de compensation carbone est donc progressive pour deux raisons principales :

- ◆ d'une part pour garder comme priorité l'allocation des ressources humaines et financières à la réduction des émissions ;
- ◆ d'autre part pour s'inscrire dans une logique de construction des projets de compensation avec des communautés locales, dans le respect de nos exigences de qualité et d'éthique, ce qui demande du temps.

1. Les solutions fondées sur la nature sont définies par l'UICN (Union internationale pour la conservation de la nature) comme les actions qui s'appuient sur les écosystèmes afin de relever les défis globaux comme la lutte contre les changements climatiques, la gestion des risques naturels, la santé, l'accès à l'eau, la sécurité alimentaire...

La stratégie d'Hermès est de s'inscrire sur une trajectoire permettant de neutraliser à l'horizon 2030 une partie croissante de ses émissions carbone résiduelles, calculées sur les projections de réduction des émissions (telles que prises en compte dans les analyses SBTi), et les volumes attendus de compensation carbone volontaire (prévisions de livraisons de crédits carbone des *business plans* de Livelihoods). Hermès poursuit ses travaux et investissements pour permettre la compensation en 2050 de l'ensemble de ses émissions résiduelles.

CHANGEMENT CLIMATIQUE

BILAN DES ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE - SCOPES 1 ET 2 ET DÉTAIL DU SCOPE 3

| <i>En k tonnes eq CO₂</i> | 2018 | 2019 | 2020 | 2021 | 2021 comparable | 2022 |
|---|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------------|--------------|
| Scopes 1 et 2 | 43,7 | 41,4 | 38,5 | 37,4 | 37,5 | 31,2 |
| Scope 3 | | | | | | |
| 1. Produits et services achetés | 402,9 | 365,6 | 336,2 | 361,8 | 373,3 | 415,1 |
| 2. Biens d'équipement | 26,7 | 10,7 | 31,5 | 24,6 | | 61,2 |
| 3. Activité impliquant une consommation de combustible ou d'énergie non incluses dans les émissions des scopes 1 et 2 | 3,0 | 2,9 | 2,8 | 3,0 | | 2,9 |
| Amont 4. Transport et distribution en amont | 20,7 | 14,2 | 17,7 | 10,9 | | 17,8 |
| 5. Déchets générés par les sites | 8,8 | 9,3 | 5,8 | 6,2 | | 7,3 |
| 6. Déplacements professionnels | 27 | 15,9 | 3,2 | 1,3 | | 4,8 |
| 7. Déplacements domicile-travail des salariés | 19,7 | 13,1 | 14,6 | 20,3 | | 22,6 |
| 8. Actifs loués en amont | NS | NS | NS | NS | | NS |
| 9. Transport et distribution en aval | 70 | 51,7 | 48,5 | 57,7 | | 73,5 |
| 10. Traitement des produits vendus | NS | NS | NS | NS | | NS |
| 11. Utilisation des produits vendus | NS | NS | NS | NS | | NS |
| Aval 12. Traitement des produits vendus en fin de vie | NS | NS | NS | 1,9 | | 1,9 |
| 13. Actifs loués en aval | NS | NS | NS | NS | | NS |
| 14. Franchises | - | - | 2,1 | 2,4 | | 2,6 |
| 15. Investissements | NS | NS | NS | NS | | NS |
| TOTAL SCOPE 3 | 578,7 | 483,3 | 462,5 | 490,1 | 501,5 | 609,6 |

NB : les calculs ou les estimations ayant conduit à des montants non matériels (seuil < 0,5 % du total) sont repris comme « Non significatifs » (NS).

NB 2 : les données de la colonne « 2021 comparable » intègrent des modifications de périmètre, de méthodologie, ou de facteurs d'émissions pour rendre les données comparables à celles de 2022.

2